

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76-261-1918 mesures.

n° 76-261-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 juillet 1918

Numéro JO

n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro

31 juillet 1918

TEXTE INTÉGRAL

pour compter du même jour les gardes de la Brigade indigène ci-après désignés ont été lincenciés pour inaptitude physique :
Djama Roblet No Mle 53 Farah Cherdon No Mle 167 Resgallah Moubarak No Mle 198, Goama Saad No Mle 217.